

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**8 JUILLET 2020**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs municipaux – carte  
royale 2020-2021**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 09 juillet 2020  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 09 juillet 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Avaient donné procuration :**

Monsieur VENUS à Madame GUYARD  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20200708-20-D-09-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2020  
Date de réception préfecture : 09/07/2020

**N° DE DOSSIER** : 20 D 09

**OBJET** : TARIFS MUNICIPAUX – CARTE ROYALE 2020 2021

**RAPPORTEUR** : Madame TEA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le conseil municipal adopte les tarifs municipaux pour l'année à venir à l'occasion du vote du budget primitif. Ces tarifs n'intègrent pas les tarifs qui sont basés sur le cycle scolaire à savoir pour les clubs seniors : les cours d'activités sportives et les cours d'activités culturelles.

Aussi, il convient de fixer les tarifs municipaux qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour la période septembre 2020 à juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**SOLIDARITE**

<b>OBJET</b>	<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS 2019</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>VARIATION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Seniors</b>	<b>La Carte Royale est obligatoire pour se rendre aux clubs</b>				
<b>Activités</b>	-cours de gymnastique, gym douce et pilates :  - de septembre 2020 à juin 2021 inclus  ~ Cours de langue / théâtre / danse / yoga / sophrologie / NIA: - de septembre 2020 à juin 2021 inclus	156,00 €	156,00 €	0%	stabilité en raison de la fin des cours anticipée en raison du covid19 ,
		98,00 €	98,00 €	0%	